



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11

L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr

Site internet : cgtnmca.fr

Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)



Nice, le 11 mai 2020

Cher.es collègues,

Le syndicat CGT NMCA est étonné que la communication du Maire et celle de Madame le Directeur général des bibliothèques, le samedi 9 mai, ne correspondent guère aux propositions élaborées au cours de la réunion des cadres, en date du jeudi 7 mai.

Il nous semble, notamment, que la réouverture partielle, uniquement pour le retour des documents, prévue dès ce mercredi 13 mai, ne s'imposait pas.

En effet, les usagers n'auront pas accès au prêt, ni aux autres services de la bibliothèque. Dans ces conditions, les faire venir, faire la queue dans ce but unique, nous paraît tout aussi inutile que dangereux, tant pour les usagers que pour les agents.

Imaginez-vous avoir le droit de retourner au restaurant mais seulement pour lire le menu ?

Le Syndicat ne comprend pas cette précipitation.

Nous pensons que le temps dévolu à ces tâches aurait mieux été utilisé à préparer une ouverture complète, avec la mise en place de toutes les mesures de sécurité nécessaires à tous :

- marquages au sol dans toutes les sections ainsi qu'au prêt et à l'accueil, filtrages,
- mise en place de sens de circulation – entrée et sortie séparées –
- aménagement des horaires, des bureaux et de tous les espaces de travail pour respecter la distanciation physique, etc...

Prendre du temps aurait été nécessaire pour accueillir le public dans les meilleures conditions possibles et mettre en place une atmosphère de confiance et de sérénité pour chacun d'entre nous.

De plus, la réouverture au public de nos locaux, initialement annoncée pour le mardi 2 juin, a été avancée au mardi 26 mai, date qui nous paraît une fois encore prématurée puisque nous commencerons à peine à entrevoir les effets du dé-confinement.

Encore une fois, entre communication sur réseaux sociaux et véritable concertation, notre municipalité a choisi.

Nous sommes tous fonctionnaires ou contractuels de droit public au service des besoins des citoyens, mais nos missions doivent s'exercer dans le respect de la réglementation et de la santé des agents.